



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 06/2016 du 21 novembre 2016

Préavis municipal relatif au budget 2017

1. But du préavis

Le présent préavis a pour objet de faire valider par le Conseil général le projet de budget 2017 adopté par la Municipalité dans sa séance du 21.11.2016.

Le projet de budget 2017 se présente de la manière suivante (avec les chiffres du budget 2016 pour comparaison):

	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>
Prévisions de revenus	CHF 1'755'900.-	CHF 1'629'600.-
Prévisions de dépenses	CHF 1'817'400.-	CHF 1'801'300.-
Excédent de dépenses	CHF 61'500.-	CHF 171'700.-

Pour compléter le tableau, rappelons que les comptes 2015 bouclaient sur un léger déficit de CHF 16'669.48 alors que l'excédent de dépenses prévu au budget était de CHF 267'500.-

2. Préambule

Globalement, les charges sont stables alors que les revenus s'accroissent de CHF 126'000.- essentiellement grâce à l'augmentation des impôts des personnes physiques attendus selon les relevés de l'ACI (+ CHF 77'000.-).

Par rapport aux comptes 2015 les charges incompressibles (liées à des obligations sur lesquelles la Municipalité n'a pratiquement pas de prise : associations intercommunales, facture sociale, péréquation financière, transports publics et autres participations à des tâches collectives) augmentent de CHF 99'000.-. C'est notre grande crainte, car ces dépenses représentent env. 60 % de nos recettes et ce ratio n'en finit pas d'augmenter, diminuant d'autant la marge de manœuvre de la Municipalité.

3. Quelques points saillants

Les principaux éléments expliquant cette situation sont décrits ci-dessous :

- Produits :
 - Augmentation du produits des impôts de CHF 81'000.-,
 - Stabilité des autres revenus (location terrain, des appartements, de la grande salle, revenus des titres, redevance Swisscom).

- Charges :

- Augmentation des charges imposées à la Commune, soit les charges en relation avec les associations intercommunales (ASIOR, AJOVAL, etc.) et autres dépenses obligatoires cantonales telles que déficit transports publics, AVASAD, péréquation financière, etc. Globalement elles augmentent de CHF 99'000.- à CHF 751'000.- par rapport aux comptes de 2015, mais sont en légère baisse par rapport au budget 2016.
- Les amortissements des différents investissements se montent à CHF 89'200 dans le budget 2017, en augmentation de CHF 11'000.-.
- Les salaires des employés communaux y compris la Municipalité sont quasiment stables à CHF 195'400.-.
- Les domaines qui doivent légalement s'autofinancer sont en équilibre : réseau eau potable, élimination des eaux usées - eaux claires, élimination des ordures – déchèterie.
- Pour arriver au résultat indiqué, la Municipalité a dû compresser les autres dépenses au plus juste.

Pour information, les investissements 2016 ont dû être financés par une augmentation de la dette de CHF 400'000.- qui passe ainsi à CHF 1'500'000.- soit env. CHF 3'150.- par habitant (moyenne cantonale sans Lausanne CHF 5'800.- env.), la Commune n'ayant plus beaucoup de capacité d'autofinancement.

3. Conclusion

En conclusion des éléments ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

Art. 1 : d'adopter le budget tel que présenté avec un déficit prévisible de CHF 61'500.- .

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Bertrand Gaillard



La secrétaire
Sandra Cunsolo

[Handwritten signature of Bertrand Gaillard] *[Handwritten signature of Sandra Cunsolo]*